

Daily Insight 15/06/2023

Audiovisuel

Mondial de Football Féminin : France Télévisions et M6 se partageront la diffusion

Mercredi 14 juin, France Télévisions et M6 ont annoncé l'acquisition des droits du Mondial féminin 2023. Au-delà de la Coupe du monde, organisée par la FIFA en Australie et en Nouvelle-Zélande du 20 juillet au 20 août, les groupes public et privé diffuseront également des matches de l'équipe de France féminine jusqu'en 2027. Cet accord intervient après plusieurs mois d'impasse et de négociations commerciales difficiles dues notamment à la période et au décalage horaire défavorables pour les diffuseurs. La ministre des Sports, Amélie Oudéa-Castéra, et la ministre de la Culture, Rima Abdul-Malak « saluent l'accord conclu entre France Télévisions, le Groupe M6 et la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), pour la diffusion en clair, en France, de deux coupes du monde de football féminin, en 2023 et en 2027 ».

Lire l'article du Figaro

France Télévisions premier groupe européen commanditaire de programmes d'animation

Le CNC a publié le 13 juin son étude annuelle sur *Le marché de l'animation en 2022* dans le cadre du Festival international du film d'animation d'Annecy. Parmi les nombreux enseignements de l'étude, il ressort que la production française continue d'attirer les partenaires étrangers. L'animation concentre ainsi 42,1 % du total des apports étrangers dans la production de programmes audiovisuels français en 2022. 191 heures d'animation bénéficient d'un financement étranger (coproduction et/ou prévente), soit 86,4 % du volume de production aidé, contre 56,5 % pour la fiction et 22,4 % pour le documentaire. L'animation française s'est par ailleurs imposée comme une des premières productions mondiales. Selon Ampere Analysis, la France est le 3^e pays au monde et 1^{er} pays européen en volume de séries d'animation commandées avec 45 nouveaux programmes annoncés au cours des 12 derniers mois, derrière le Japon (252 programmes) et les Etats-Unis (205 programmes). France Télévisions est le 1^{er} groupe audiovisuel européen (8^e groupe mondial) avec 29 programmes d'animation commandés.

Lire l'étude

L'Arcom publie son premier bilan annuel sur l'exercice 2022

Créée le 1^{er} janvier 2022 par la loi relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, l'Arcom (ancien CSA et Hadopi) a publié le 14 juin son premier bilan annuel sur l'exercice 2022. Parmi ses actions en 2022, on compte notamment : le conventionnement de 8 SMAD, 1,4 milliards d'euros retenus au titre des obligations de production des chaînes et des SMAD et 1 279 sites de streaming illégal bloqués.

L'Arcom en 2022 c'est aussi 48 200 alertes reçues, soit plus qu'en 2021 (45 227), 18 mises en demeure et 9 sanctions économiques dont l'amende record de 3,5 millions d'euros octroyés à C8 pour des séquences diffusées dans l'émission « Touche pas à mon poste. »

Lire le rapport

Streaming

Peacock teste avec Vizio la capacité à faire levier sur l'AVoD pour générer des abonnements payants

Avec Peacock Preview, Peacock teste la capacité à générer des abonnements via la plateforme d'AVoD et de FAST de Vizio Watchfree Plus. Pendant trois semaines, les utilisateurs de Vizio pourront découvrir une sélection de 16 séries Peacock (*Bel-Air, Below Deck Adventure, Dr. Death, The Real Housewives Ultimate Girls Trip et Vanderpump Rules...*) sur une chaîne exclusive Peacock Preview, mise en avant sur la page d'accueil de Watchfree Plus.

L'opération correspond au lancement d'un bouton interactif permettant aux utilisateurs de Vizio de s'abonner à des offres payantes.

L'initiative prolonge l'arrêt progressif de la version gratuite de Peacock, qui viendra à son terme le 26 juin, avec la fin de l'accès gratuit à Peacock Premium pour les abonnés au câble et à l'internet Xfinity (Comcast).

Lire l'article de *Broadcasting+Cable*

Production

Banijay prend une participation majoritaire dans Balich Wonder Studio en Italie pour se diversifier

Le géant mondial de la production Banijay a acquis une participation majoritaire dans le producteur italien Wonder Studio, qui opère en Europe et au Moyen-Orient et emploie 280 personnes. Balich Wonder Studio, basé à Milan, est connu pour la production d'événements sportifs en direct, notamment diverses cérémonies pour les Jeux olympiques et paralympiques, les Jeux panaméricains et la Coupe du monde de la FIFA 2022, ainsi que d'autres événements tels que l'exposition Tree of Life 2015. La société a dégagé un chiffre d'affaires de 315 millions d'euros en 2022. L'opération est la troisième réalisée par Banijay en 2023 après le rachat en janvier de la société de production française Puzzle Media puis de la société belge Jonnydepony. En 2022, Banijay a acquis pas moins de 15 sociétés sur 10 territoires, dont Beyond International en Australie.

Lire le communiqué de presse

Plateformes

Le Parlement européen soutient le principe de la participation des fournisseurs de contenus au financement des réseaux

Le Parlement européen a adopté le 13 juin dans le cadre de l'examen du *Rapport sur la politique de concurrence*, la résolution controversée sur le principe d'une contribution financière équitable (« Fair Share ») des fournisseurs de contenus au financement des réseaux de télécommunications. Une proposition supplémentaire a été introduite dans la section sectorielle du document. « [Le Parlement européen] est d'avis que la durabilité économique des réseaux de télécommunications est essentielle pour atteindre les objectifs de connectivité de la boussole numérique à l'horizon 2030 (...); demande instamment à la Commission de traiter et d'atténuer les asymétries persistantes en matière de pouvoir de négociation, telles qu'énoncées dans la déclaration européenne sur les droits numériques et les principes pour la décennie numérique; demande la mise en place d'un cadre

politique dans lequel les grands générateurs de trafic contribuent équitablement au financement adéquat des réseaux de télécommunications sans préjudice de la neutralité du net ». La Commission européenne a lancé en début d'année une consultation publique sur le sujet du « Fair Share » dont les conclusions doivent être rendues à la fin du mois de juin. La résolution du Parlement européen doit maintenant être transmise au Conseil européen, à la Commission européenne et aux parlements et autorités de concurrence de chaque État membre de l'UE. Plusieurs pays sont opposés au principe d'une « taxe sur les télécommunications » et l'organisme européen de réglementation des télécommunications, le BEREC a jugé injustifiée la proposition de contribution des plateformes aux coûts des réseaux dans son rapport d'évaluation préliminaire rendu public au mois d'octobre.

Lire la résolution du Parlement européen

Etats-Unis : plusieurs labels de musique portent plainte pour l'utilisation illégale de leur musique sur Twitter

Plusieurs labels de musique, dont Universal, Sony et Warner attaquent Twitter devant le tribunal de Nashville. Ils réclament à Twitter des centaines de millions de dollars de droits impayés. Selon eux, Twitter ne met pas assez de volonté à retirer les contenus musicaux postés sans autorisation avec des délais qui atteignent « *souvent des semaines* », « *parfois plus* », selon un document déposé mercredi devant le tribunal.

Selon les labels, dans le même temps, « l'entreprise utilise ces contenus pour attirer les internautes et monétise les tweets incluant de la musique grâce à de la publicité ». Ils réclament à la justice d'enjoindre à Twitter de cesser ces pratiques et de s'acquitter de 150.000 dollars pour chaque morceau utilisé sans autorisation, rapporte *Les Echos*.

Lire Les Echos